

Commune de Brebotte

Liberté, Égalité, Fraternité

Le mot du Maire

L'équipe municipale prend un réel plaisir à s'investir dans des actions communales visant à rendre le village plus beau et à renforcer le lien social. Elle souhaite aussi développer des projets sur plusieurs années afin de constituer des dossiers solides pour la recherche de financements. Les orientations budgétaires seront décidées en avril prochain. Nous resterons sur la même ligne : ne pas augmenter les impôts et taxes. Le contexte de rigueur actuel nous préoccupe. Nous ne l'aggraverons pas.

Le fleurissement de la commune en 2014 a fait l'objet d'une récompense encourageante : Brebotte a obtenu le 3^{ème} prix remis aux représentants de la commune par le président du conseil général du territoire de Belfort, Monsieur Yves ACKERMANN. En janvier, le comité communal d'actions sociales, composé d'élus et de non élus, a organisé son premier repas rencontre ouvert aux habitants de 65 ans et plus. Cet instant convivial aura permis de partager une identité commune, en visionnant des photos actuelles et anciennes du village, en écoutant et en reprenant des chansons de notre patrimoine.

Les compétences et le temps mis à la disposition de la commune sont au rendez-vous : le site internet est opérationnel conformément à notre engagement depuis fin janvier. La forêt fait l'objet d'une gestion rigoureuse sous l'impulsion de Roland ROUECHE et de Michel SIMON. La dernière coupe de frênes et de charmes représente plus de 300 stères déjà attribués pour 75% à des affouagistes.

La commission scolaire envisage une réunion publique où elle invitera tous les parents d'élèves des écoles primaires afin de débattre avec eux des souhaits de chacun dans le domaine de l'organisation des activités périscolaires pour l'année scolaire 2015/2016.

Pierre VALLAT



Le compte rendu complet de cette réunion du 24 février 2015 est consultable au panneau d'affichage de la mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert

le mardi de 15h à 18h30, le jeudi de 9h à 11H et le vendredi de 14h à 17h

Tél : 03 84 23 30 61

Les travaux réalisés depuis décembre 2014



Sécurité et embellissement : les élus de la commune ont réalisé une opération spectaculaire d'abattage d'un arbre dangereux pour les passants et enfants des écoles. Le projet d'embellissement des abords de la rivière au centre du village a débuté par la plantation d'arbres d'ornement.



L'intérieur de la nouvelle mairie a nécessité une grosse mobilisation notamment autour du monumental escalier en chêne et des murs de briques rouge situés dans le hall.



Fossés et chemins ruraux

Une opération de débouchage puis de nettoyage des aqueducs et des fossés a été réalisée route de Belfort.

Nous vous avons informé dans une précédente édition de la réalisation d'un aménagement au lieu-dit « Le paquis » emprunté régulièrement par les agriculteurs. Ces travaux ont coûté de l'ordre de 3 500 € auxquels s'ajouteront des opérations de fauchage et de curage de fossés.

En 2015, sont prévus des remises en état des chemins ruraux pour un budget de 3 000 €. A noter que la taxe de voirie payée par les propriétaires de terrains agricoles rapporte 2 500 € par an à la commune qui s'engage à les affecter chaque année à l'entretien de chemins ruraux.

AVANT



APRES

Nous avons au programme la création d'un cœur de village. Ces opérations de terrassement permettent aujourd'hui d'accéder de plein pied à la future mairie, avec au-devant un parking et un accès voitures, proche de l'église et de la salle polyvalente.



ELECTIONS : VOTRE MAIRIE A DECOUVRIR LE 22 MARS

Des idées, des compétences et du temps au service du bien commun. La nouvelle mairie sera prête pour vous accueillir lors des élections cantonales des 22 et 29 mars 2015. Les travaux de la salle du conseil ainsi que ceux du hall d'accueil seront terminés. Resteront à achever le bureau du secrétariat de mairie et les sanitaires du rez-de-chaussée. Le carrelage : une première étape très réussie.



Michel SCHLATTER à l'ouvrage : radiateurs, murs, escaliers de chêne, portes, ferrures, rien n'aura échappé à son œil d'expert.



Les fenêtres sont rinnovées, les plinthes neuves seront peintes tout comme les murs par des bénévoles faisant preuve de compétences professionnelles.

SITE INTERNET DE VOTRE COMMUNE A VOTRE SERVICE

Comme prévu, le site internet de la commune est opérationnel depuis janvier 2015. Il vous permet dans un premier temps de disposer de tous les comptes rendus du conseil ainsi que des informations utiles pour faciliter vos démarches administratives. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos souhaits qui pourront être pris en compte dans de futures améliorations. Notre volonté est de mettre à disposition un outil utile et en constante évolution. Une galerie photos viendra bientôt compléter ce site. D'ores et déjà vous pouvez découvrir ses 4 rubriques, « Vie communale, Mairie, Publications, Agenda, » et nous faire part de vos remarques grâce à la rubrique « contact » à l'adresse : www.brebotte.fr



Vie communale

Mairie

Publications

Agenda

Contact

Commune de Brebotte

LIENS DIRECTS

- Revue Municipale
- Compte rendu du conseil municipal
- Démarches Administratives

LE MOT DU MAIRE

Le site Internet créé par la commune a une fonction essentielle, celle de mettre les citoyens en relation directe avec leurs élus. Chaque résident pourra consulter les comptes rendus de réunion, rechercher des informations sur la vie communale, sur les relations avec les administrations et la Communauté de Communes. Un espace contact permet de poser des questions ou de faire des suggestions. Avec les remerciements de l'équipe municipale.

Le maire, Pierre VALLAT.

La commune de Brebotte se situe dans le Territoire de Belfort et a une superficie est de 3.78 km². Ses habitants s'appellent les Brebottais(es). La population au 1er janvier 2015 est de 359 habitants.

Une des particularités de la commune est d'avoir une proportion importante d'artisans et d'abriter depuis 1990 un musée de l'artisanat et des traditions Rurales (site internet : museebrebotte.com tel: 03 84 23 42 37) dans lequel se trouve la bibliothèque municipale.

Le village, traversé par la rivière l'Ecrevisse, est dominé par l'église saint Etienne qui est entourée de l'ancien

LES AUTRES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rue de l'église : Suite à une sollicitation des cartes IGN, le conseil a voté à l'unanimité de nommer « rue de l'église », la route qui monte à l'église et qui descend rue des hauts poiriers. A l'entrée de cette nouvelle rue, une signalisation permet aux visiteurs extérieurs de trouver le cimetière et la salle polyvalente.



Respect de l'espace public : La municipalité rappelle qu'elle doit être sollicitée pour toute nouvelle autorisation de stationnement sur le parking de la place du moulin ou tout autre terrain communal.

Radar « pédagogique » : La municipalité à l'unanimité a décidé de supprimer ce radar compte tenu des frais d'entretien, et de la panne faisant l'objet d'un devis de 950 €, non compris dans le contrat de maintenance.



Limitation de vitesse et signalisation : le conseil a voté à l'unanimité le passage à 30 km/h rue des haies et compte sur le civisme de chacun.

Dépenses et investissements réalisés à payer en 2015 : travaux réalisés par des entreprises au rez-de-chaussée et au-devant de la nouvelle mairie (Chappe et carrelage, plafonds suspendus, terrassement et revêtement de tout venant et gravier gris) = **25 319 €**. Un habitant du village volontaire pour recevoir la terre a pris en charge 720 € prévus dans le devis initial. Demandes de subventions : 10 000 € sont confirmés (SENAT), d'autres sont à venir. Prévision de l'ordre de 10 000 € pour achever les travaux (électricité, sanitaires et mobilier).

Coût de l'étude demandée par l'ancienne municipalité pour rénover ce même bâtiment en vue d'en faire deux logements = **20 500 € TTC sans récupération de TVA**. Dossier coûteux qui a uniquement permis de confirmer que ce bâtiment public est sain.

Ponton et chemin piétonnier situés derrière le café du canal : part de la commune = **15 000 €**

« Goudrons et gravillons » (école/place/rue de l'église) = **7 602 €**

Renforcement réseau d'eau rue du Chêne = **13 284 €**

Dépenses et investissements prévus en 2015 sous réserve de l'obtention de subventions :

Trottoir de la place du village à l'école = **31 000 €**

Chemin piétonnier entre le café du canal et le village = **25 000 €**

Le bénévolat : source de financement des travaux de la commune.

Les travaux de la Mairie à eux seuls sont une preuve de l'importance du bénévolat pour les finances de notre commune. Nous estimons à 1500 les heures bénévoles à valoriser, comme autant de factures d'artisans qui ne seront pas à régler par les contribuables de Brebotte. Le bénévolat permet ainsi de ne pas endetter la commune qui garde la possibilité d'engager des travaux supplémentaires d'intérêts communaux.



Bienvenue à Arthur, de ARNAUD MAILLON et de Lucie VALFREY, 3 Rue du moulin.

Vos élus vont à la rencontre de belles initiatives pour nos écoles et le périscolaire :

Le maire et son adjoint Michel SIMON, vice-président du syndicat de gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal, ont visité les structures de l'école de Lebetain. Cette commune a mis à disposition du RPI du plateau (Croix, Saint Dizier, Villars le sec, Lebetain) des moyens nécessaires pour les activités périscolaires. Ce modèle inspire vos élus qui inviteront le RPI de la vallée de l'écrevisse à suivre la même voie, compte tenu notamment des structures dont dispose la commune de Brebotte : musée, bibliothèque, salle polyvalente, école, mairie.



Michel SIMON et le maire de Lebetain.



Salle équipée d'ordinateurs pour les activités périscolaires

Responsable rédaction : Pierre Vallat

Rédaction : Anna Vallat